

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CALVI-BALAGNE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 32		
Présents 17	Absents 14	Procurations 2
VOTE PUBLIC		
Pour 19	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 05/04/2012

Date d'affichage :

**OBJET :**

COMPOSITION DE LA  
COMMISSION D'APPEL  
D'OFFRES

Certifié exécutoire par le  
Président, compte tenu de la  
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la  
Sous-Préfecture de CALVI,  
le

L'an deux mil douze, et le onze du mois d'avril, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président**

**Présents** : MM. G. BRUN – I. BENIGNI – JB. CECCALDI – P. CECCALDI – A. FALCUCCI – P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – J. LUCIANI représenté par A. ALBERTINI – M. LUCIANI – F. MARCHETTI – JM. NOBILI – M. PARIGGI – R. POIRON – R. SANTELLI – A. SANTINI – F. SEVEON – JM. TEALDI.

**Absent(s)** : MM. – D. ANDREANI – PF. ANGELINI – JP. ANSALDI – D. BICCHIERAY – L. BICCHIERAY – MD. CLAVEAU – J. EMMANUELLI – JJ. LEWIS – JB. MARIOTTI – E. MUNIER – MT PETRUCCI – JP. PINELLI – E. SUZZONI – I. TOMMASINI.

**Absent(s) ayant donné procuration** : E. CECCALDI à P. GUIDONI – E. MARCELLI à G. BRUN.

**Secrétaire** : JM. TEALDI

Le Président rappelle aux délégués communautaires la réunion de l'assemblée du 17 octobre 2011, au cours de laquelle l'élection de monsieur Pierre GUIDONI a eu lieu, en qualité de membre de la commission d'appel d'offres, en remplacement de monsieur Jean Jacques LEWIS, suite à son souhait de ne plus siéger dans cette instance.

Par lettre RAR en date du 1<sup>er</sup> décembre 2011, Monsieur le Préfet de la Haute-Corse fait part d'observations, estimant que cette élection n'est pas conforme aux dispositions de l'article 22-III-3<sup>ème</sup> alinéa du Code des Marchés Publics.

En effet, le remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres est prévu par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le suppléant devient ainsi membre titulaire.

Cette élection n'était ainsi pas nécessaire.

Le premier suppléant de la liste est Monsieur Pierre GUIDONI (délibération du 15 avril 2008 portant élection de la commission d'appel d'offres). L'identité de la personne est inchangée, Pierre GUIDONI devient membre titulaire d'office.

Il y a cependant lieu de retirer la délibération du 17 octobre 2011 entachée d'illégalité pour élection inutile.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** l'exposé du Président.

**PRONONCE** le retrait de la délibération du 17 octobre 2011 relative à l'élection de Monsieur Pierre GUIDONI, membre de la commission d'appel d'offres.



Fait et délibéré, le 11 avril 2012

Pour copie conforme

**Le Président**

